

# INFOS PALESTINE

## BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

### ÉDITO

## La Palestine à l'ONU, le point de vue de la société civile palestinienne.

**Dans leur ensemble, les ONG palestiniennes n'expriment pas de refus catégorique, mais font preuve d'un soutien critique. Parmi les craintes et les questionnements vient en premier lieu le sort futur de l'OLP comme représentant du peuple palestinien.**

Pour le Réseau des ONG palestiniennes (PNGO), qui regroupe plus de 180 membres, la représentation de l'ensemble des Palestiniens est un élément primordial dans l'adhésion de la Palestine aux Nations unies. La crainte du Réseau, que d'autres ONG palestiniennes partagent, est de voir l'Autorité palestinienne supplanter l'OLP et exclure les réfugiés de la représentation palestinienne. L'OLP doit être le "plus haut niveau d'autorité" affirme ce réseau, elle est "le seul et légitime représentant du peuple palestinien".

### Soutien à reculons

Le Centre palestinien pour les droits de l'Homme, basé à Gaza et réputé pour son indépendance, fait partie de ceux qui soutiennent la demande palestinienne d'adhésion, mais à reculons. Pour lui, l'initiative de septembre ne répond pas à la question "après la déclaration de l'Etat palestinien, l'OLP conservera-t-il son statut politique et juridique en tant que représentant du peuple palestinien, en particulier des réfugiés palestiniens ou non ?". L'Autorité palestinienne doit être consciente des risques que sa demande comporte, sa stratégie doit inclure la question des réfugiés. Dans le cas où l'OLP ne serait plus le représentant du peuple palestinien aux Nations unies, "les réfugiés palestiniens, surtout dans la diaspora, ne seraient pas inclus dans cette définition juridique et politique du peuple palestinien". Badil, une ONG de défense des droits de réfugiés, est très préoccupée par les conséquences de l'adhésion

de la Palestine aux Nations unies. "Le statut et la légitimité de l'OLP provient de la souveraineté populaire, il est le représentant du peuple palestinien tout entier, dont la majorité ne vit pas dans les territoires occupés". "L'absence de véritable réponse de la part de la direction palestinienne et son manque de volonté de clarifier la façon dont l'OLP maintiendra son statut en tant que représentant aux Nations unies a conduit à l'émergence d'un certain scepticisme au sein de la société palestinienne".

Il est aussi important, souligne le Réseau des ONG palestiniennes, que la direction palestinienne ne cède pas aux pressions : la demande palestinienne ne doit pas être sujette à d'autres formules ou tentatives d'offrir d'autres solutions comme un retour à la table des négociations sur la base actuelle des termes de référence : "l'alternative aux négociations est de transférer notre cas (la cause palestinienne) dans des forums internationaux à travers une nouvelle conférence internationale sous les auspices des Nations unies".

### Renforcer la position de la Palestine

L'organisation Al Haq (Le droit) a une approche juridique. Sur la question des réfugiés, elle est claire : "Le droit à l'auto-détermination et le droit au retour des réfugiés (qui fait partie du droit à l'autodétermination) sont des droits que portent et exercent les individus, non un Etat. Ils ne sont pas compromis par l'admission d'un Etat dans une organisation internationale ou sa reconnaissance



Mahmoud Abbas devant l'Assemblée générale des Nations unies le 23 septembre 2011 (source : ONU)

par d'autres Etats". Pour cette organisation, la demande palestinienne a une autre signification : "en tant que tel, devenir membre des Nations unies [...] ne peut déterminer s'il s'agit d'un Etat – chaque Etat et organisation internationale aura le dernier mot pour savoir s'il choisit de considérer la Palestine comme un Etat. Cela dépend entièrement de leur volonté politique et de la légitimité que chacun choisit d'attribuer à la Palestine et non sur une détermination objective sur la base du droit international. Ce qui est en jeu dans le contexte de l'initiative de septembre n'est pas le caractère étatique de la Palestine en soi mais une stratégie pour renforcer la position de la Palestine dans l'ordre légal international" ■

## Attention, la Cisjordanie est toujours occupée

**Le dynamisme financier et politique de Ramallah renvoie l'image d'une Cisjordanie dans laquelle l'occupation n'existerait plus. Au moment où la demande d'adhésion de la Palestine aux Nations unies vient d'être déposée, un nouveau rapport des Nations unies nous apprend que le contrôle israélien est... toujours présent et que la situation s'empire.**

### 522 obstacles physiques bloquent la circulation des Palestiniens

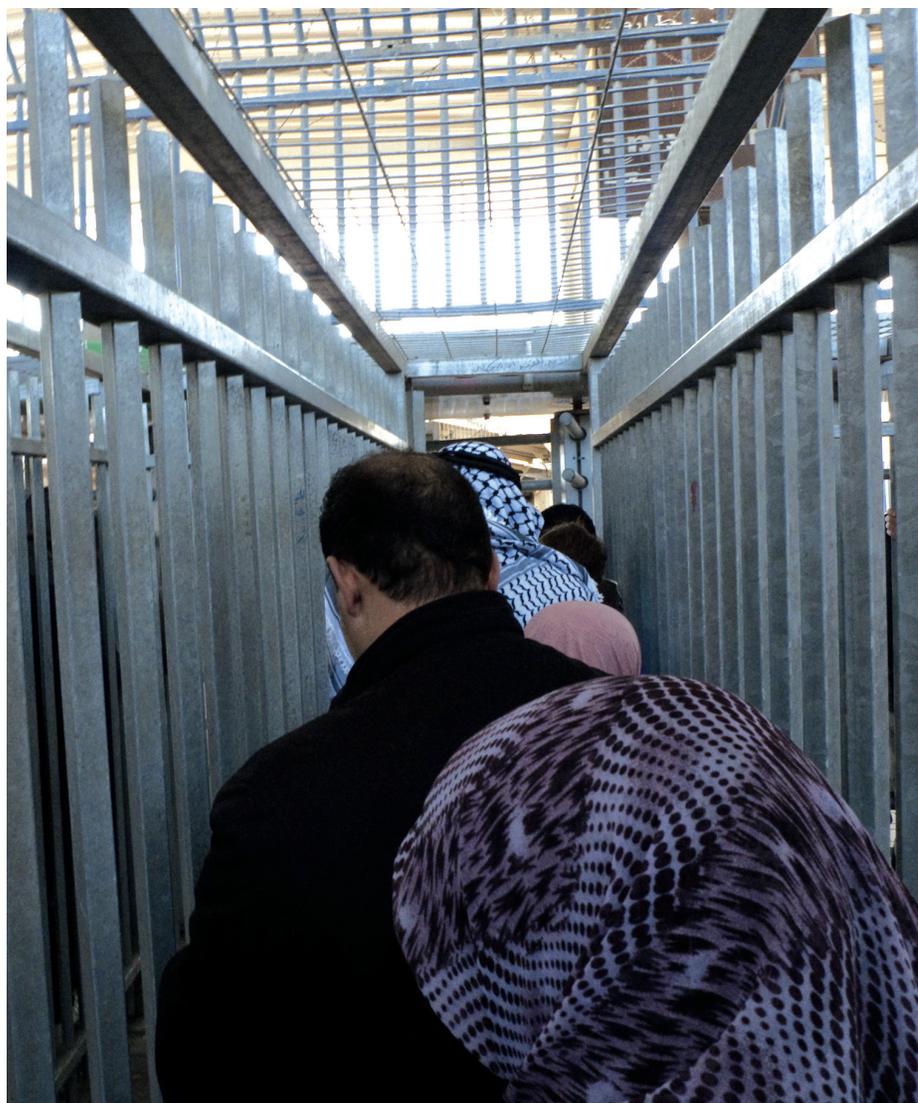
L'ONU note certes des améliorations (entre 2008 et 2010) – une pression moins importante et localisée – mais conclut qu'en 2011, les limites à la liberté de circulation sont toujours aussi grandes.

On dénombre actuellement "522 obstacles bloquant la circulation des Palestiniens"<sup>[1]</sup> (tous en territoire palestinien), soit 62 checkpoints contrôlés par l'armée (ou sociétés privées), 25 checkpoints "partiels" (contrôlés périodiquement par des soldats) et 436 obstacles physiques (blocs de pierre, monticules de terre, murs de terre, barrières, tranchés). C'est autour de Jérusalem et d'Hébron que se trouvent la plupart des checkpoints contrôlés par l'armée. A cette liste se rajoutent les 350 kms du Mur ainsi que 166 obstacles physiques ou barrières dans la ville d'Hébron et dans les zones agricoles situés à l'Est du Mur. Il s'agit des structures "permanentes" de contrôle, car l'armée israélienne met aussi en place des structures temporaires, soit 490 checkpoints "volants" par mois qui opèrent pendant plusieurs heures, dont le nombre est en perpétuelle augmentation depuis plusieurs années.

### Des routes réservées aux Israéliens

La circulation vers les centres urbains est un véritable problème. La plupart des entrées des grandes villes des 9 gouvernorats de Cisjordanie sont contrôlées par un checkpoint. Les habitants des villages aux alentours sont eux obligés de circuler sur certaines portions de routes, le reste étant réservé aux Israéliens (colons et militaires). Le rapport des Nations unies parle de véritables "couloirs" qui servent aux colons israéliens pour aller en Israël ou en direction d'autres colonies. C'est pourquoi les trajets entre les villages et les villes palestiniens sont opérés par des routes secondaires et de moins bonne qualité. "Certaines de ces routes circulent en dessous des routes réservées aux Israéliens", il y a à présent 44 tunnels en Cisjordanie qui permettent cela.

Trois régions en Cisjordanie ont eu un "traitement" particulier, la 1<sup>ère</sup> et la plus symbolique, Jérusalem. "Aucune amélioration n'a été constatée pour les titulaires de carte d'identité palestinienne (les habitants palestiniens de Jérusalem ont une carte de résident), leur accès à la ville est sérieusement limité par le mur, les checkpoints et le système de



Palestiniens dans le checkpoint de Qalandia, entre Ramallah et Jérusalem

permis". Autre région au traitement "spécial", la vieille ville d'Hébron. "Presque aucun changement n'a été constaté concernant les sérieuses restrictions d'accès dans la zone d'Hébron contrôlée par Israël, aussi connue sous le nom de zone H2", qui correspond à la vieille ville et ses alentours. Comme à Jérusalem-Est, les colonies israéliennes (au nombre de 55, parmi les plus "dures" de Cisjordanie) sont au cœur de la vieille ville, que 122 obstacles physiques coupent du reste d'Hébron.

Depuis plusieurs années, la main mise israélienne est croissante dans la Vallée du Jourdain. Selon les accords d'Oslo, Israël y contrôle la sécurité et l'aménagement du territoire. 10 000 colons israéliens y sont

présents. Tout est fait pour leur permettre une vie "normale". Les 130 000 Palestiniens de la vallée, eux, n'ont pas l'autorisation de construire, et sont progressivement chassés. "342 structures appartenant à des Palestiniens, dont 125 résidences et 20 citernes, ont été démolies début 2011" et 656 personnes ont perdu leur maison. Actuellement 3 000 ordres de démolition attendent d'être exécutés, dont 18 visant des écoles. Enfin la consommation d'eau des colonies (principalement agricoles) est alarmante, elles bénéficient de 487 litres d'eau par jour par habitant, contre 70 en Cisjordanie et 20 litres dans certaines communautés de la vallée du Jourdain ■

[1] 19 de plus qu'en 2010



Les bateaux de guerre israéliens abordent le "Dignité Al Karama" dans les eaux internationales le 19 juillet 2011 – Crédit : Jo Le Guen

## CAMPAGNE

# "Un bateau français pour Gaza" un événement sans précédent

La campagne "Un bateau français pour Gaza", initiée dès l'été 2010, par le "Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens" et "la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine", a constitué un événement sans précédent dans l'histoire déjà longue de la solidarité avec les Palestiniens en France.

### Une mobilisation exceptionnelle

Largement rassembleuse, la campagne a réuni des forces citoyennes d'opinions diverses et de toutes générations et a bénéficié du soutien de personnalités, d'organisations, d'élus français et européens, de collectivités territoriales, bien au-delà de ceux qui se mobilisent habituellement dans les actions en faveur de la Palestine.

Cette mobilisation exceptionnelle a permis de collecter 700 000 euros, auprès d'un nombre très large de donateurs : 95 % des dons viennent de particuliers et 85 % sont inférieurs à 100 euros. Cette mobilisation a permis à la campagne française d'engager deux bateaux, le "Louise Michel" et le "Dignité-Al Karama", dans la seconde Flottille internationale de la liberté.

### Une opposition déterminée du gouvernement grec à la Flottille

Cette deuxième Flottille a dû faire face à une stratégie israélienne puissante visant à étendre le blocus de la bande de Gaza à l'ensemble de la Méditerranée. Elle a bénéficié du soutien particulièrement

appuyé du gouvernement grec, soutenu par l'Union Européenne, le Quartet et le Secrétaire général de l'ONU, lequel a interdit le départ de l'ensemble des bateaux de la Flottille. Après avoir brisé le blocus grec, le "Dignité-Al Karama" a finalement, avec à son bord des militants internationaux et français, atteint les eaux internationales à quelques miles de Gaza !

Pendant deux semaines, ce "petit Poucet des mers", symbole de la Campagne française et de la Flottille internationale, a tracé sa route vers Gaza. Le gouvernement israélien l'a arraisonné avec des moyens considérables et totalement disproportionnés, le mardi 19 juillet, dans les eaux internationales et donc en toute illégalité. Cet arraisonnement s'est réalisé en déployant quatre bateaux militaires et sept bateaux commandos - 150 soldats - contre seulement un petit bateau de plaisance de 16 mètres avec 16 personnes à bord !

### Une nouvelle étape positive dans la lutte contre le blocus de Gaza

L'impact médiatique a été fort et international. La couverture médiatique a été constante

depuis le début de la campagne, notamment dans la presse quotidienne régionale. La page Facebook de la campagne a été l'une des plus consultées en France. Tout cela a permis que, pendant six mois, la question du blocus de Gaza revienne dans l'actualité, brisant ainsi mondialement le silence dans lequel veut l'enfermer le gouvernement israélien. Le gouvernement français, quant à lui, a réaffirmé officiellement et à plusieurs reprises que le blocus de Gaza devait être levé. Pour autant, il n'a eu de cesse de mettre en garde contre toute participation de ressortissants français à cette Flottille, donnant ainsi raison par avance à l'intervention israélienne. Il a certes apporté l'aide consulaire normale pour rapatrier les passagers, mais il n'a pas condamné l'arraisonnement.

La lutte contre le blocus de Gaza est ainsi entrée dans une nouvelle étape positive. Malgré l'arsenal politique, médiatique et militaire déployé par le gouvernement israélien, de plus en plus de citoyens dans le monde n'acceptent pas ce déni de justice et du droit international que constitue le blocus de la bande de Gaza dont souffrent depuis plus de 4 ans 1,5 millions de Palestiniens ■

## CONFERENCE

L'Association "Pour Jérusalem", avec le soutien de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, organise un colloque sur le thème : "JERUSALEM, CAPITALE DE DEUX ETATS : Jérusalem Ouest, capitale de l'Etat Israélien, Jérusalem Est, capitale de l'Etat Palestinien", samedi 5 Novembre 2011 de 09h00 à 13h00 au Palais du Luxembourg .

Avec Avraham BURG, (ancien Président de la Knesseth (1999-2003), ancien Président de l'Agence Juive, militant du Sheikh Jarrah Solidarity Movement, fondateur du nouveau groupe de réflexion progressiste d'Israël), Elias SANBAR (Ambassadeur de Palestine auprès de l'UNESCO), Ofer BRONCHTEIN (président du Forum International pour la Paix), Yves AUBIN de La MESSUZIERE (ancien Ambassadeur, ancien Directeur d'Afrique du nord-Moyen-Orient au Ministère des Affaires étrangères). Modératrice : Esther BENBASSA, (directrice d'études à l'Ecole pratique des hautes études - Sorbonne) ■

## France/Israël : mobilisation pour la suspension de la coopération militaire et policière

Si la participation de la France à l'armement et à l'entretien de la puissance militaire israélienne est faible – comparativement, par exemple, à celle des États-Unis –, il demeure que sa coopération avec Israël sur le volet militaire contribue de fait à l'impunité du gouvernement israélien. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine se mobilisera notamment sur cette question à l'occasion des élections législatives et présidentielles

### La France, premier exportateur européen d'armes vers Israël

La France est le premier exportateur européen d'armes vers Israël (54,63% des ventes européennes). Elle exporte principalement des composants dans des secteurs de pointe (drones, avions de reconnaissance, optique, détection optique, lasers). Sur les cinq dernières années, les prises de commandes en provenance d'Israël représentent une moyenne de 19,22 millions d'euros.

Au niveau européen, les exportations d'armes sont largement dominées par un nombre restreint d'États européens, puisque les trois principaux exportateurs ont assuré, en moyenne sur les cinq dernières années, 82,76 % des ventes d'armes à Israël (France, 16,85 % et le Royaume-Uni, 11,28 %). Au niveau des importations, de 2005 à 2009, 15 États ont acheté du matériel militaire israélien : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Royaume-Uni.

Tous les types de matériels militaires (ou leurs composants) sont concernés, à l'exception des systèmes d'armes à énergie cinétique à grande vitesse (lasers) et des systèmes d'armes à énergie dirigée. Les drones occupent la première place du matériel acheté par les Européens à Israël, mais figurent égale-

ment des missiles anti-chars, des véhicules blindés, des mortiers et des radars... Mais c'est dans le domaine scientifique et technologique (dans lequel nombre des technologies développées sont duales, militaires et civiles) que le lien avec Israël est le plus important. L'UE a mis en place plusieurs programmes cadre de recherche auxquels sont associés des États non membres. Israël est en bonne place parmi ces pays et le mieux placé au niveau des projets concernant la sécurité. Il est partenaire ou coordinateur dans 7 programmes principaux qui concernent surtout le secteur de la surveillance.

Enfin une coopération entre la France, l'Union européenne et Israël s'est développée également au niveau spatial (secteur double-usage civil et militaire, par excellence) d'une grande importance en terme de maîtrise des technologies de pointe, mais aussi vital pour l'autonomie stratégique et le recueil de renseignement, le guidage de missiles notamment nucléaires...

### Pour une transparence des transferts d'armes vers et depuis Israël

Dans la ligne de son engagement à exiger le respect du droit, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a pour objectif que la France et l'UE (commission, États membres et acteurs économiques) se dotent de moyens et de politiques claires pour éviter toute par-

ticipation même indirecte à l'affermissement de la puissance militaire israélienne dont les populations civiles sont victimes.

Le principal problème reste la transparence, l'enjeu des exportations d'armes ne se mesure pas à la seule aune de son volume financier et de son intérêt stratégique, mais à celle de l'utilisation sur le terrain des matériels et technologies. Aucun outil ne permet de montrer que le matériel exporté vers Israël n'a pas été utilisé par l'armée israélienne directement ou intégré dans des systèmes à l'encontre des Palestiniens.

La coopération militaire et policière qui se noue entre deux États se trouve au carrefour de nombreux enjeux — diplomatiques, commerciaux, stratégiques, politiques, industriels, militaires, etc. — souvent contradictoires. C'est un acte politique majeur qui engage non seulement les organismes impliqués — gouvernements, industriels, armées, services de police, centres de recherche, etc. —, mais également chacun des citoyens des États concernés.

Une politique publique n'est légitime que si elle est transparente, si les responsabilités sont clairement établies et assumées et s'il existe un débat sur ses objectifs, sa mise en œuvre et ses résultats ■

**POUR EN SAVOIR + : [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)**

Directeur de publication : Bernard Ravenel – Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail – 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org) | [www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

MEMBRES : AFPS - Association France Palestine Solidarité, AUPF - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AURDIP - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, CCFD-TERRA SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETIM, CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniennes, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREP - Groupement des Retraités et Éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFPL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDH - Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDEO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANCAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, HI - Handicap International, MDM - Médecins du Monde, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, RITIMO.